



Fiche de prescription pour mise à disposition d'un moyen de locomotion

SOLIPASS porteur du service MOBILITÉ NORD ANJOU
Demande à envoyer par mail : mobilite.nordanjou@solipass.org

Ref A2

Organisme de prescription externe : ou antenne Relais Mobilité

Nom et prénom du prescripteur :

Tel : Mail :@.....

Concerne :

M. Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : Date naissance :

Statut :

Demandeur d'emploi

Bénéficiaire du RSA (Socle ou Activité)

Jeune en apprentissage

Jeune en parcours d'insertion

Jeune suivi par la Mission Locale

Salarié(e) SIAE

Intérimaire, saisonnier ...indiquer l'Agence / entreprise

.....

Objet du déplacement :

Emploi

Formation

Stage/E.M.T

Démarches administratives (à préciser) :

.....

Autres (à préciser) :

Adresse :

.....

Période de mise à disposition :

Du : .../.../...

Au : .../.../...

(4 mois par prescription au maximum)

Véhicule souhaité :

cyclomoteur (thermique ou électrique)

VSP (voiture sans permis) - (thermique ou électrique)

voiture classique (Permis B)

vélo ou VAE (vélo à assistance électrique)

Situation familiale :

célibataire sans enfant

célibataire avec enfant (préciser le nombre) :

marié sans enfant

marié avec enfant (préciser le nombre) :

veuf / veuve

Éléments nécessaires à la mise à disposition :

Autorisation parentale pour les mineurs

Permis AM (né après 1988) ou Permis B

Pièce d'identité

Paiement du dépôt de garantie et de la mise à disposition

contrat de travail ou convention de formation / stage

Fait à, le

Nom du signataire :

Prénom du signataire :

Organisme :

Tél. :

Signature et cachet :

MAJ avril 2023



Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté



Tarifs dépôt de garantie

(à compter du 1/01/2023)

Cyclomoteur électrique ou thermique	125 €
VAE	100 €
VSP électrique ou thermique	300 €
Voiture thermique(B)	400 €

Tarifs mise à disposition

	jour	semaine	mois
Cyclomoteur électrique ou thermique	3 €	20 €	80 €
VAE	3 €	15 €	60 €
VSP électrique ou thermique	6 €	40 €	160 €
Voiture thermique(B)	8 €	50 €	200 €

Les Permis de conduire

Permis B : voiture classique – sans condition d'ancienneté - bien **vérifier la validité** et faire une **copie du permis** l'usager doit **fournir le A** si c'est un jeune conducteur.

BSR / AM/ASSR : obligatoire pour conduite de cyclomoteurs et VSP usager **né après le 1er janvier 1988**

IMPORTANT :

s'assurer que le conducteur n'a pas eu de suspension ou d'annulation

du permis B durant les 2 dernières années pour des infractions liées à l'alcool ou à l'usage de stupéfiants.

Autonomie des véhicules électriques : 45 kms pour cyclomoteurs et 100 kms pour VSP

les carburants :

Cyclomoteur thermique : E98

VSP thermique : Gas Oil ou essence (demander à l'encadrant)

voiture classique : GO ou essence (demander à l'encadrant)

RÉSERVOIRS

Tous les véhicules doivent partir du service Réservoir plein et revenir Réservoir plein

EN CAS DE NON RESPECT : le service complètera le réservoir, en demandera **le paiement** à l'usager avec une pénalité de 0,10 € par litre sera à régler en sus

Gants à la vente : 48 € la paire

Sièges auto pour transport d'enfant en bas âge : **INTERDIT dans VSP** (pas de fixation norme ISOFIX).

Gilet Jaune : Le port est **fortement conseillé** lors de l'utilisation d'un cyclomoteur, vélo ou VAE (à fournir par l'usager).

MAJ juin 2023